

## SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018

### Réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale

#### PRESENTS :

Pour le Conseil de l'Action sociale :

Mme Vanbeneden M-C., présidente ;  
MM. Baugniet J., Davister M., Bex, P., Conseillers ;  
M. Wallemacq B., Directeur Général f.f. du CPAS.  
Excusés : MM. Bocket J-M, Collart D., Janssens O., Gryspeert L., Wart O., Conseillers.

Pour le Conseil communal :

M Wart E., Bourgmestre-président ;  
MM. Barridez P., Lemmens A., Lardinois M., Cuvelier P., Echevins ;  
Vanbeneden M.-C., Présidente du CPAS ;  
MM. Robbeets J.-P., Megali H., Art J.-L., Perin M., Mathelart A., Mabile M., Vanhollebeke-Meurs N., Jenaux P., Allart J.-J., Breton J., Davaux-Chartier J., Corbisier-Loriau M.-C., De Conciliis G., Charlet C., Conseillers communaux  
M. Wallemacq B., Directeur général.  
Excusés : Vanderzeypen D., Drapier L., Conseillers communaux.

Le Président ouvre la séance à 19 heures

#### SEANCE PUBLIQUE

#### 1<sup>er</sup> OBJET.

Présentation des résultats de l'enquête socio-démographique réalisée sur les communes de Court-Saint-Etienne, Genappe, Les Bons Villers et Villers-la-Ville relative à la création d'une maison de repos et au développement des services à domicile

Les communes et le CPAS de Genappe, de Villers-la-Ville, de Les Bons Villers et de Court-Saint-Etienne ont commandité en 2018 l'organisation d'une enquête auprès des 65 ans et plus sur les besoins d'aides, de soins et/ou de prise en charge. Cette enquête a été menée dans le cadre du projet intercommunal de construction d'une maison de repos et de soins publique.

Cette étude a plusieurs objectifs :

1. présenter les caractéristiques socio-démographiques des aînés et leur évolution ;
2. recenser l'offre existante en matière de services et de soins en mettant en avant les expériences innovantes visant aussi bien le maintien à domicile, l'entrée en institution ou tout autre offre intermédiaire ;
3. repérer les problèmes et les besoins aussi bien des aînés que des professionnels d'aide et de santé ;
4. recueillir l'avis des aînés et futurs aînés, ainsi que leurs perceptions du vieillissement et leurs attentes pour un accompagnement efficient en vue d'un bien vieillir.

Le questionnaire a été adressé à 7630 personnes et 24% d'entre eux ont répondu.

L'auteur de l'étude, Madame Sarah Bellet, chercheuse démographe et candidate-aspirante F.N.R.S., a présenté les résultats de l'enquête en séance.

En voici les conclusions.

La prise en compte des transformations démographiques est indispensable dans nos sociétés où la population vieillit. La préoccupation politique à l'égard de ce phénomène est entièrement fondée, comme le démontre les réalités actuelles et les projections au sein des quatre communes étudiées. La population des aînés a accueilli très positivement l'étude et s'est exprimée à travers l'enquête menée.

Même si une politique bien pensée et organisée de maintien des personnes âgées à leur domicile répond à une forte demande, le développement de l'offre d'hébergement en maison de repos et de soins publique paraît nécessaire compte tenu du manque d'offre en institution, de son coût, de l'augmentation du nombre de personnes âgées et de leurs attentes à l'égard des pouvoirs publics. Rappelons que, sur les quatre entités participantes, l'offre est essentiellement privée et en déclin avec le déménagement de la Résidence du Lothier de Genappe à Ottignies en 2020.

Au-delà du problème de la quantité de l'offre se pose les questions de l'accessibilité financière et de la qualité des hébergements et des soins. Une structure publique de prise en charge des aînés répondra manifestement à des besoins réels et cruciaux pour l'avenir de la cohésion sociale et du bien-être général. Une politique du vieillissement à l'échelle communale est cependant multidimensionnelle. Voici quelques points majeurs d'attention issus de l'enquête :

- Combiner différentes formules de service et d'hébergement, telles que des résidences-services pour les personnes désireuses de mener leur vie de manière relativement autonome tout en bénéficiant néanmoins de services ; des centres d'accueil/de soins de jour offrant aux personnes fortement dépendantes une prise en charge pendant la journée et aux aidants-proches la possibilité de souffler, un soutien nécessaire et favorisant le maintien à domicile ; des lits en court-séjour pour les personnes en période de convalescence, de revalidation ou encore en vue d'une intégration progressive à la maison de repos.

- Reconnaître les personnes âgées comme des citoyens à part entière qui ont à assumer un rôle social en leur donnant la possibilité de continuer à exprimer leurs compétences et à transmettre leur savoir-faire. Dans ce sens, il faudrait trouver des voies de valorisation de ce qu'elles peuvent apporter comme utilité sociale et encourager toute initiative permettant la réhabilitation du troisième âge (encourager l'exercice du bénévolat, les systèmes d'échanges locaux...).

- Améliorer la mobilité et repenser les aménagements urbains pour assurer une libre circulation des usagers. Sans la mobilité, c'est toute l'autonomie des aînés qui est affectée. Il s'agit non seulement de développer les transports publics et privés existants, mais aussi de réaliser de multiples adaptations urbaines pour tenir compte des besoins spécifiques des personnes âgées ou de personnes à mobilité réduite de manière générale.

- Préserver la pérennité des liens sociaux et des solidarités intergénérationnelles en développant des espaces de rencontre et d'échange accessibles à tout un chacun et pas seulement basés sur une logique de ségrégation des âges.

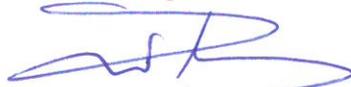
- Garder le jeu ouvert et ne pas considérer les besoins et les attentes des aînés comme étant prédéfinis. Le futur des aînés n'est pas figé et doit faire l'objet de construction plus tard. Dans ce sens, il faudrait encourager la formation de groupements de personnes âgées, y compris éventuellement par la création de conseils consultatifs des aînés ou tout autre forme d'association pour y discuter de questions qui les concernent au premier chef.

Il s'agit là d'un vaste chantier d'investissement social qui implique une capacité de projection sur le moyen et long terme. Mais les retombées positives peuvent déjà être anticipées, y compris au plan économique.

### **Le Président clôt la séance à 19 heures 30**

**FAIT EN SEANCE DATE QUE DESSUS,**

**Le Directeur général,**

  
**B. WALLEMACQ**



**Le Bourgmestre,**

  
**E. WART**

**POUR LE CPAS,**

**Le Directeur Général f.f.,**

  
**B. WALLEMACQ**

**La Présidente,**

  
**M-C VANBENEDEN**